

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 71

chargée de l'examen des postulats de M. Samuel DE VARGAS et crts :

« **Un centre-ville qui s'adapte aux mobilités d'aujourd'hui et du futur** »

et de Mme Franziska MEINHERZ et crts :

« **Un concept cohérent pour la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air :
créons un lieu de passage et de séjour attractif, écologique et accueillant !** »

Président :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Virginie CAVALLI, Derya CELIK, Caroline DEVALLOÑÉ DINBALI, Mathilde MAILLARD, Franziska MEINHERZ et Ariane MORIN MM. Valéry BEAUD, Samuel DE VARGAS, Oleg GAFNER, Pedro MARTIN, Jacques PERNET, Jean-Claude SEILER
Représentants de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, Municipale en charge des Finances et de la Mobilité Mme Valentina ANDREOLI, adjointe au chef de service Mobilité et aménagement des espaces publics
Notes de séance :	Mme Kelly HARRISON, chargée de recherches et secrétaire de commissions auprès du Secrétariat du Conseil communal, que nous remercions vivement.

Lieu : Bâtiment Chauderon 9, Salle de conférence de la Direction Finances et Mobilité

Date et heure : Jeudi 8 décembre 2022, 17h00 - 18h10

Après les opérations préliminaires d'usage, la commission décide de traiter les deux postulats simultanément.

La parole est donnée à M. DE VARGAS qui présente son initiative. Le texte vise, en substance, à maintenir le Grand-Pont fermé à la circulation des transports individuels motorisés (ci-après : TIM) une fois les travaux de rénovation de cet ouvrage achevés. Tout en ayant pris acte de la réouverture du trafic aux TIM ayant eu lieu quelques jours avant que la commission ne siège, il estime pertinent de discuter cette question. Il considère que les automobilistes ont changé leurs habitudes durant la fermeture du pont et juge qu'il n'y a par conséquent pas lieu de les inciter à revenir en arrière. Il avance que 72% du trafic ne s'arrêterait pas en ville, l'économie lausannoise en profitant donc très peu. A l'appui de son postulat, il souligne que la fermeture du pont aux TIM apaiserait le centre-ville et améliorerait les espaces à disposition des piétons, prenant pour exemple les zones dans lesquelles cette politique a déjà été appliquée. Il relève les nuisances sonores excessives sur l'axe Chauderon-Terreaux-Bel-Air (70 à 75 dB) et en appelle à un réaménagement des espaces publics et des places adjacentes.

Mme MEINHERZ rappelle que son postulat a été déposé en raison des craintes de voir la rue Mauborget rouverte aux TIM si le Grand-Pont devait leur être interdit. Elle souligne le besoin de réaménager la Place Chauderon pour la rendre attractive, étant actuellement bruyante et peu

Conseil communal de Lausanne

pratique pour les piétons. Pour le cas où la fermeture aux TIM de l'axe Chauderon-Terreux-Bel-Air devait être décidée, il faudrait l'étendre à la descente de la rue du Maupas, qu'elle juge actuellement très dangereuse pour les usagers. Dans cette même hypothèse, il faudrait réaménager la rue des Terreaux, permettant de gagner une place aujourd'hui cruellement nécessaire (arrêts de bus bondés aux heures de pointe, notamment) et de préparer le terrain pour les bus à haut niveau de service. Elle aurait souhaité que cette démarche se fasse de manière participative, ce qui n'est aujourd'hui plus possible au vu de la réouverture du Grand-Pont mais n'enlève cependant rien à la pertinence du postulat.

La discussion générale s'engage et plusieurs arguments à l'appui des postulats émergent, qui peuvent être résumés comme suit :

- Les trottoirs actuels de l'axe Chauderon-Bel-Air sont étroits et leur usage difficile avec une poussette par exemple ;
- L'année de fermeture du Grand-Pont a été très agréable pour les riverains et n'a pas entraîné le chaos routier que certains craignaient ;
- Les niveaux de bruit sur cet axe sont trop élevés et doivent être réduits ;
- Les nuisances sont principalement dues au trafic de transit, qui devrait être endigué notamment par les parking-relais et les BHNS ;
- Un travail pédagogique doit être mené auprès des commerçants qui s'inquiètent de la fermeture du secteur aux TIM ;
- Des études menées ailleurs dans le monde démontreraient une augmentation de la clientèle piétonne et une meilleure satisfaction des commerçants dans les rues fermées au trafic ;
- L'attractivité du centre-ville sera améliorée par une amélioration de la qualité de l'espace public et de l'offre de transports publics ;
- Ces postulats sont l'occasion de mener une réflexion sur l'arborisation du secteur concerné et son rôle au cœur de la ville ;
- Les postulants s'opposent à l'idée d'axes « traversants » maintenus à 50 km/h en ville.

Les adversaires de ces initiatives avancent pour leur part les éléments suivants :

- La fermeture du Grand-Pont a peut-être profité à certains, mais moins à d'autres, d'importants embouteillages ayant bel et bien eu lieu, avec des répercussions non négligeables en matière de pollution ;
- Il conviendrait de mieux canaliser le trafic des TIM en ville, sans pour autant pénaliser ceux qui ont recours à ce mode de locomotion ;
- Lausanne a une responsabilité de ville-centre et ne peut se couper du reste du canton ;
- Tant que le tram n'arrive pas jusqu'à la place de l'Europe, il n'y a pas lieu de prendre d'autres mesures restrictives ;
- Les oppositions déposées par certains commerçants démontrent que l'effort pédagogique évoqué ci-avant n'a pas été mené, ou n'a pas été couronné de succès ;
- Même si la clientèle des commerces n'est – par hypothèse – composée de que de 20 à 30% d'automobilistes, ce ne serait pas indolore d'y renoncer ;
- Le recours aux TIM est indispensable pour exercer certaines activités économiques, notamment artisanales ;
- Certaines catégories de population, notamment les aînés, ont besoin de leur voiture ;

Conseil communal de Lausanne

- Il est illogique de vouloir fermer un secteur précis aux TIM sous prétexte de lutter contre le bruit routier si cela a pour conséquence de voir le trafic et donc lesdites nuisances se reporter ailleurs.

Un commissaire, ne roulant plus à vélo du fait de son âge et constatant que la fermeture du Grand-Pont entraîne des bouchons et allonge les trajets en voiture, suggère en lieu et place l'aménagement d'un rond-point à Saint-François, de manière à permettre aux automobilistes descendant Benjamin-Constant d'obliquer directement sur l'Avenue du Théâtre et vice-versa.

Mme la Municipale résume la situation des oppositions au tram, puis, en réponse aux questions et aux remarques de la commission, précise les éléments suivants :

- Il n'y a pas eu de mesures de bruit spécifiquement dans le secteur du Grand-Chêne, mais des suivis généraux en ville ont été opérés ;
- Quelques *monitorings* ont montré qu'il n'y a pas eu de bouchons généralisés durant la fermeture du Grand-Pont, le secteur Jules-Gonin et Chauderon-sud étant toutefois saturé aux heures de pointe ;
- Le Grand-Pont n'a pas été rouvert « comme avant », différents aménagements ayant été réalisés (nouveaux passages piétons, itinéraires cyclables, nouvelles lignes de bus, etc.) ;
- Le Canton n'entrerait probablement pas en matière pour un passage à 30 km/h du Grand-Pont durant la journée ;
- Il ne semble en l'état pas exister de base légale permettant de fermer cet ouvrage à la circulation des TIM à certaines heures spécifiques (p. ex. durant la nuit) ;
- La fermeture puis la réouverture du Grand-Pont n'ont pas entraîné de coûts particulièrement importants, dès lors que seules des modifications des marquages routiers et du régime des feux de circulation ont été nécessaires ;
- L'aménagement d'un rond-point à Saint-François n'a pas été spécifiquement étudiée mais serait probablement rendue difficile par l'exigüité des lieux.

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

Conclusions de la commission : la prise en considération de chacun des postulats est votée séparément et est acceptée par **9 oui** contre **4 non**, sans abstention.

Lausanne, le 7.V.2023

Le rapporteur :

Valentin Christe